

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2021

---

FIN DE VIE - (N° 288)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS260

présenté par  
M. Falorni, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À la fin de la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« l'intéressé »

les mots :

« la personne ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.